

Rubrique: Poursuites pour dettes

Sous-rubrique: Commandement de payer **Métadonnées:** KABGE - 13.09.2019

SHAB - 12.09.2019

Numéro de publication: SB02-0000011886

Canton: GE

Entité de publication:

Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications, Rue du Stand 46, 1204 Genève

Commandement de payer Itaru Sàrl, soit pour elle: D'Urso Emanuel, gérant

Débiteurs:

Itaru Sàrl, soit pour elle: D'Urso Emanuel, gérant Rue de la Fontenette 48 1227 Carouge GE

Créanciers:

Confédération Suisse 3003 BERNE

Représentant:

État de Genève Administration fiscale cantonale Rue du Stand 26 1204 Genève

Type de poursuite pour dettes:

Procédure ordinaire

Numéro du commandement de payer:

18 356146 S

Créances:

CHF 570.00 3 % depuis 19.10.2018 bordereau 060.504.105 du 07.06.2018 CHF 4.75 Intérêts moratoires au 19.10.2018

Coûts supplémentaires:

Frais de poursuite hors coûts de publication

Motif de la créance:

Voir créances ci-dessus.

Remarques juridiques:

Le débiteur est sommé de payer au créancier dans les vingt jours les sommes indiquées. Si le débiteur entend contester tout ou partie de la dette ou le droit du créancier d'exercer des poursuites, il doit le déclarer verbalement ou par écrit (former opposition) auprès du point de contact dans les dix jours à compter de la notification du commandement de payer. S'il ne conteste qu'une partie des créances, le montant de celles-ci doit être indiqué précisément, faute de quoi la dette entière est réputée contestée. Si le débiteur n'obtempère pas à la sommation de payer, le créancier pourra requérir la continuation de la poursuite. Publication selon l'art. 69 LP.

Point de contact:

Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications Rue du Stand 46 1204 Genève